

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****23 (CREUSE)****Nombre de conseillers**

Membres	09
Présents	07
Représentés	01
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	00

DELIBERATION N° DE_110425_10**DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **onze avril** à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, M. Frédéric DUPLÉIX

Excusé : Mme Michèle TIXIER GALLAND,

Pouvoir : M. Alexandre BOURDERY a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON

Date de convocation : 7 avril 2025

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

DECI - Attribution des marchés - Phase 1

Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 portant sur l'application du seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux, dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes,

Vu le marché public relatif à la DECI,

Vu le rapport d'analyse des offres établi suite à l'ouverture des plis le 04 avril 2025,

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé le 6 février 2025 pour les travaux de mise en place de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Ce marché est constitué de deux lots :

- Le lot 1 concerne les travaux de fourniture et mise en place de 10 poteaux de défense incendie,
- Le lot 2 concerne les travaux pour la fourniture et mise en place de deux bâches incendie et l'aménagement d'une prise d'eau.

L'ouverture des offres a été réalisée le 13 mars 2025.

La commune a reçu 2 offres (dont une variante) pour le lot 1 et 3 offres pour le lot 2.

Les entreprises SIMONET et MIGLIORI se sont excusées ne pouvant pas remettre d'offres pour la réalisation de ces travaux

Les offres reçues ont été étudiées par le bureau d'études VRD'EAU Conseils qui a présenté le rapport d'analyse des offres le 25 mars 2025.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits, pour copie conforme.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans les deux mois à compter de sa publication.

Suite à une réponse positive d'un propriétaire de terrain pour la mise en place d'une nouvelle bêche, les entreprises ayant répondu au lot 2 ont été à nouveau consulté le 28 mars 2025, en ajoutant cette prestation et ont remis leur nouvelle offre pour le 4 avril 2025.

Le nouveau rapport d'analyses établi par le bureau d'études VRD'EAU Conseils a été présenté le 8 avril 2025.

Les offres ont été notées selon les critères du règlement de consultation (prix, mémoire technique et délai) et l'offre la mieux disante pour chaque lot sont les suivantes :

- **Lot 1 : l'offre variante de l'entreprise SUEZ pour un montant de 50 309,00 HT. La variante porte sur la modification des longueurs de raccordement des poteaux par rapport à la canalisation principale.**
- **Lot 2 : l'offre de TTPM pour un montant de 25 860,00 € HT.**

Soit un montant global de travaux de 76 169.90 € HT.

Le maire propose de retenir l'entreprise SUEZ avec son offre variante pour le lot 1 et TTPM pour le lot 2 qui ont obtenu les meilleures notes.

Le maire rappelle que la commune participe également pour un montant de 15 000 €HT à la mise en place de 3 bêtes en mutualisation avec des exploitations agricoles. La participation de la commune est conditionnée par la signature de la convention de mise à disposition du point d'eau par le propriétaire de l'exploitation agricole concerné.

L'achat des terrains pour la mise en place des bêtes s'élève à 600 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les marchés de travaux pour la DECI comme suit :
 - à l'entreprise SUEZ avec son offre variante pour le lot 1.
 - à l'entreprise TTPM pour le lot 2.
- **APPROUVE** l'inscription de ces sommes au budget.
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Le Maire,
Alain BUJADOUX

Le secrétaire,
Jean-Marie BERTRAND